



**AVIS DE COURSE TYPE « VOILE LEGERE »**  
**Coupe de France Master ILCA – Grade 5A**  
**10 et 11 octobre 2026**  
**Baie de Quiberon**  
**YACHT CLUB de CARNAC**

**Préambule**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**1 RÈGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 Les règles de classe, sauf si l'une quelconque d'entre-elles est modifiée par les instructions de course.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles le 09/10/2026 au plus tard.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante.

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/coupe-de-france-master-ilca>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

**Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.**

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des bateaux de la (des) classe(s) : ILCA 6 ET ILCA 7 de catégorie MASTER.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau : si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire **directement en ligne sur le site** : <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/coupe-de-france-master-ilca>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 6 DROITS À PAYER

6.1 Les droits sont les suivants :

| Classe | Droits d'inscription jusqu'au 06 octobre | Droits après le 07 octobre |
|--------|------------------------------------------|----------------------------|
| ILCA   | 45 €                                     | 60 €                       |

**Remboursement : Toute annulation d'inscription ne vaudra pas remboursement sauf sur justificatif médical avec des frais administratif de 10€ gardé par l'organisation.**

## PROGRAMME

| Date                | Heure            | Programme                             |
|---------------------|------------------|---------------------------------------|
| Samedi 10 octobre   | 13 h 30          | Signal d'avertissement pour course(s) |
| Dimanche 11 octobre | 10 h 45          | Signal d'avertissement pour course(s) |
|                     | Dès que possible | Palmarès                              |

Pot de bienvenue avec dégustation d'huitres samedi au retour des courses.

## 7 PUBLICITÉ

7.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

*Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.*

7.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : pas de confirmation d'inscription. L'AO vous contactera si besoin.

8.2 Nombre de courses :

| Classe | Courses par jour |
|--------|------------------|
| ILCA   | De 1 à 4 courses |

8.3 L'heure du signal d'avertissement de chaque jour est prévue à :

| Date                | Heure   | Programme                             |
|---------------------|---------|---------------------------------------|
| Samedi 10 octobre   | 13 h 30 | Signal d'avertissement pour course(s) |
| Dimanche 11 octobre | 10 h 30 | Signal d'avertissement pour course(s) |

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h 00.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

## 10 LES PARCOURS

10.1 Les parcours seront de type : parcours construit.

## 11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe IND la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 12 CLASSEMENT

12.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12.3 La règle A5.3 s'applique.

## 13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un chasuble jaune fourni par l'AO*

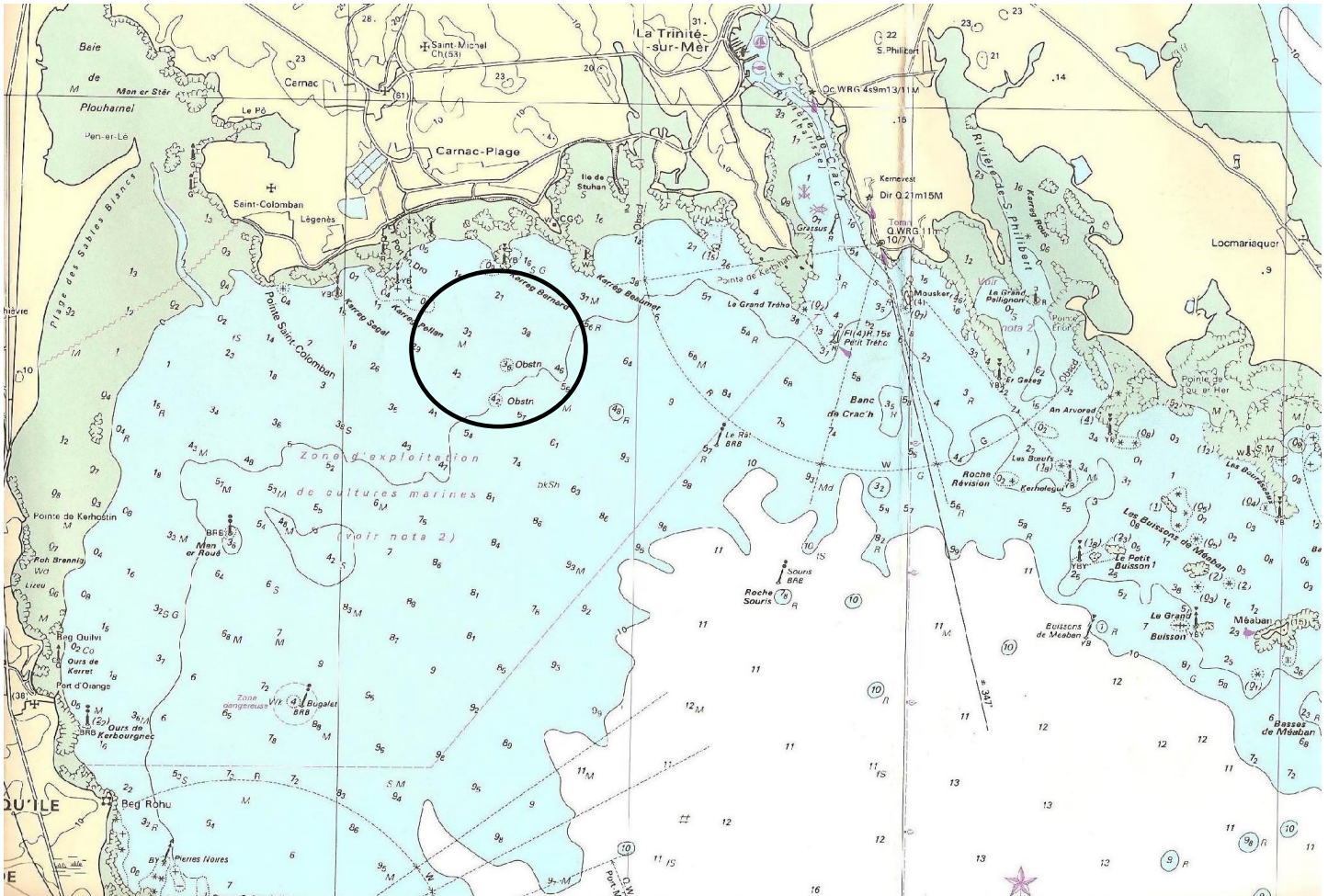
[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

- 14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 15 PLACE AU PORT**  
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.
- 16 PROTECTION DES DONNÉES**  
**16.1 Droit à l'image et à l'apparence**  
En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, le YACHT CLUB de CARNAC, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Trophée Breizhskiff.com » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.
- 16.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 17 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 18 PRIX**  
Les prix seront distribués selon les catégories d'âge MASTER en ILCA 6 et ILCA 7.  
La classe ILCA France offrira des magnums de vin et un tirage au sort de lots sera organisé lors du pot du samedi.
- 19 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :  
YACHT CLUB de CARNAC - Tél. : 02.97.52.66.44 - Email : [regate@yccarnac.com](mailto:regate@yccarnac.com)  
Site internet: [www.yccarnac.com](http://www.yccarnac.com) / [www.facebook.com/YachtClubCarnac](https://www.facebook.com/YachtClubCarnac)  
Si besoin particulier de location de matériel, veuillez contacter [g.grenier@yccarnac.com](mailto:g.grenier@yccarnac.com), responsable MASTER ILCA

## ANNEXE ZONE DE COURSE



## QR CODE WHATSAPP

